



**Point d'information sur les travaux du Bureau et des groupes de travail**  
**Conturesu di l'attività di u Scagnu è di i gruppi di travagliu**

**Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**  
**Rapport du Président de la Chambre des Territoires**

**1- Etat d'avancement des groupes de travail**

Comme à chaque session plénière et ce depuis leur création, en février dernier, un état d'avancement des travaux des groupes de travail est présenté ci-après.

Le groupe de travail "déchets" a organisé une première réunion de cadrage le 21 mai dernier afin de définir les objectifs et de faire des propositions opérationnelles sur des problématiques données.

Les membres ont proposé que la problématique principale s'articule autour du coût de la gestion des déchets au sein de chaque intercommunalité et en particulier du rapport coût/qualité du service rendu.

Ils souhaitent réfléchir également sur la gouvernance de la collecte et le traitement des déchets (avec notamment le rôle, la représentation et la participation des territoires au sein du SYVADEC).

Depuis la réunion du groupe de travail, une présentation du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets a été faite par le conseiller exécutif compétent devant les membres du Bureau.

Ce document vous a ensuite été transmis dans le cadre d'une procédure écrite avant son adoption par l'Assemblée de Corse en juillet, avec avis favorable de la Chambre des territoires.

Les membres du groupe de travail ont émis le souhait de suivre la déclinaison opérationnelle de ce document stratégique avec les services concernés.



S'agissant du groupe de travail « eau » ensuite, les préconisations qui ont été formulées par les membres sont les suivantes :

- Usage de l'eau : élaborer une politique de communication sur l'usage de l'eau à destination des particuliers, des professionnels et des agriculteurs pour favoriser une gestion efficiente ;
- Rendement des réseaux : proposer une politique d'amélioration de l'étanchéité et de l'efficacité des réseaux adossée à la demande d'une enveloppe budgétaire conséquente Etat/Région ;
- Stockage : engager une révision du schéma d'aménagement hydraulique de la Corse « Aqua nostra 2050 » avec projections à l'horizon 2030 ;
- Optimisation de la ressource : s'assurer que chaque commune soit dotée d'un schéma directeur et d'une cartographie ad hoc.

Ces propositions sont à apprécier au regard des orientations arrêtées par la Collectivité de Corse en lien avec ses partenaires.

Cette thématique a d'ailleurs été abordée lors de la dernière réunion du Comité de massif à Corti à laquelle ont participé des membres de la Chambre.

Par ailleurs, comme vous le savez, le Premier ministre a annoncé, lors de la séance de questions au gouvernement, au Sénat, le 9 octobre, la suspension du caractère obligatoire du transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux intercommunalités, répondant ainsi favorablement aux demandes d'une grande majorité de communes françaises en général et de Corse en particulier.

Une proposition de loi a été adoptée en ce sens par le Sénat le 17 octobre en première lecture. Il doit maintenant faire l'objet d'un examen devant l'Assemblée nationale.

Enfin, concernant le groupe de travail forêt, les membres ont retenu deux axes de travail :

- Évaluer l'état d'avancement du Programme pour la forêt et le bois de Corse (PFBC) et accompagner les services sur sa réalisation avec la mise en place de comités de gestion par massifs.
- Poursuivre la mise en application et le suivi et des conventions entre les communes forestières et la Collectivité de Corse avec un travail d'explications, de pédagogie auprès des territoires et communes qui pourraient en bénéficier. Sur ce dernier point, ils souhaitent qu'une information soit faite à destination des communes sur l'existence et le fonctionnement de ce conventionnement.



Il vous est donc présenté aujourd'hui un état d'avancement actualisé des travaux de ces groupes et de leurs propositions de travail, en présence des services et du conseiller exécutif concernés, comme cela a pu être évoqué lors des dernières réunions du Bureau.

Comme évoqué lors des dernières réunions de Bureau, les membres souhaitent que le suivi de l'ensemble de ces thématiques, au regard de leur prégnance et de leur vocation transversale (à l'instar du « ZAN » que nous allons aborder à la suite), relèvent du Bureau qui peut décider de l'opportunité de se réunir en formations techniques plus restreintes, en complément de ses réunions régulières et/ou de provoquer des réunions de groupes de travail ad hoc si nécessaire.

## **2- Objectif « Zéro Artificialisation Nette » (« ZAN »)**

Les membres du Bureau sont également revenus lors des réunions des 24 septembre et 14 octobre derniers, sur la mise en œuvre de ce dispositif pour lequel la Chambre des territoires est en première ligne.

Indépendamment de l'installation du CAUC (Conseil de l'aménagement et de l'urbanisme corse), autre instance essentielle à la mise en œuvre du « ZAN », les membres souhaitent qu'une information précise et opérationnelle soit faite par l'intermédiaire de la Chambre, à l'ensemble des territoires insulaires, sur : l'objectif « ZAN », en lui-même, la notion d'« artificialisation », la nécessité pour les communes de se doter de documents d'urbanisme d'ici 2027, etc...etc...

Par ailleurs, le Bureau a rappelé sa volonté de participer au groupe de travail mis en place sur cette question avec les services de la Collectivité et de l'AUE.

Les services et le conseiller exécutif concernés interviendront également sur ce point en séance, en complément des éléments donnés lors des dernières réunions du Bureau.

*Vi pregu di dibàttene.*

Je vous prie de bien vouloir en débattre.